



Formation en présentiel



Préparation à l'habilitation électrique BT personnel non électricien Niveau habilitation : BS

L'habilitation électrique est la reconnaissance par l'employeur de la capacité d'une personne à accomplir, en sécurité vis à vis des risques liés à l'électricité, les tâches qui lui sont confiées tel que effectuer des interventions de remplacement et de raccordement limitées à des tensions de 400 V en courant alternatif et de 600 V en courant continu, exclusivement sur des circuits terminaux (prise électrique, résistance de chauffage, moteur, lampe....).

Déroulement de la formation

Durée : 14 h (soit 2 journées) en présentiel

Profils des stagiaires : Toutes personnes qui doivent effectuer des interventions simples d'ordre électrique, de remplacement et de raccordement et des manœuvres d'appareils électriques désignés par leurs employeurs

Prérequis : Avoir une connaissance de base en électricité est recommandée - Être en possession de ses EPI - Aptitude médicale

Nombre de participants : De 1 personne minimum à 10 personnes maximum par session

Objectifs pédagogiques

- Connaître la réglementation en matière de risque électrique selon la norme NF C 18-510 afin d'obtenir un titre d'habilitation BE Manœuvre
- Réaliser les manœuvres sur des installations et des équipements électriques en basse tension
- Exécuter sur ordre des tâches de travaux électriques

Contenu de la formation

- Savoirs et savoir-faire
 - Distinguer les grandeurs électriques (courants, tension, puissance...)
 - Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain
 - Donner les noms des limites des domaines de tension
 - Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
 - Décrire le principe d'une d'habilitation
 - Donner la définition des symboles d'habilitation
 - Lister les prescriptions associées aux zones de travail
 - Citer les équipements de protection collective et leur fonction
 - Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
 - Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel
 - Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique
- Module intervention BT de remplacement et raccordement
 - Citer les limites de l'habilitation BS (autorisations, interdits...)
 - Nommer les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
 - Énoncer les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT
 - Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
 - Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit
 - Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT
 - Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des interventions BT élémentaires (Autorisation de travail, instruction de sécurité...)
 - Énoncer la procédure de remplacement et de raccordement



Organisation de la formation

Équipe pédagogique : Formateur habilitation électrique en cours de validité avec une expérience professionnelle du domaine proposé - Animateur en prévention

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de formation
- Diaporama (ordinateur, vidéo projecteur)
- Équipement de Protection Individuelle (visière de sécurité, gants d'électricien, VAT...)
- Film Napo et ressources INRS
- Un aide-mémoire sera remis en fin de session et disponible sur l'extranet de la session
- Cette formation s'appuie principalement sur de la découverte, des interrogations, des démonstrations et des mises en situation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Quiz en début et en fin de session
- Évaluations des savoirs par un QCM
- Évaluations des savoirs faire
- Formulaire d'évaluations de la formation

Modalités d'accès

Les modalités d'accès correspondent aux dispositions de l'entreprise en intra.

Pour les formations en inter-entreprises, nous choisissons des salles accessibles au PMR (parking, restauration...)

SECURIS-COURS prend les mesures nécessaires à l'intégration des personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation disponible

Modalités de certification

Résultats attendus : L'apprenant doit obtenir 70 % de bonnes réponses au minimum au QCM des savoirs. L'évaluation est réalisée après l'évaluation positive des savoirs et à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention selon 3 critères :

- Sans erreur,
- Erreur mineure, sans conséquence vis à vis de sécurité des personnes,
- Erreur majeure, avec conséquence directe pour la sécurité des personnes.

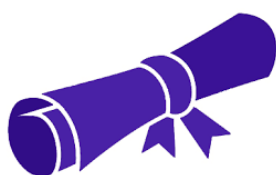
Les critères d'acceptation sont les suivants :

- 2 erreurs mineures au maximum,
- Aucune erreur majeure.

Modalités d'obtention : Un avis après formation sera remis à l'employeur en vue de l'habilitation - Délivrance d'une attestation individuelle

Détails sur la certification : Formation certificative

Durée de validité : 3 ans



Taux de réussite aux certifications 2019



Moyenne générale de satisfaction de nos stagiaires